

Les HUG doivent-ils « reconnaître » Avenir Syndical ?

Alors que les HUG ont toujours accepté tous les syndicats et même les associations professionnelles qui se sont présenté-e-s à l'hôpital, ils ont tout à coup peur de « reconnaître » Avenir Syndical. Sans entrer dans les polémiques sur cette crainte et ses raisons, il s'agit là d'une question purement légale. Pour vous expliquer vos droits, voici une rapide « foire aux questions » explicative :

- *Ai-je le droit de choisir mon syndicat ?*

En Suisse, la liberté syndicale est garantie par l'article 28 de la Constitution Fédérale, soit la plus haute loi du pays. Cette loi fixe les droits fondamentaux des citoyen-ne-x-s, comme celui d'aller à l'école ou de voter. Fort-e-x-s de ce droit fondamental, les employé-e-x-s peuvent donc se syndiquer là où elles-ils veulent.

- *Avenir Syndical est-il bien un syndicat ?*

Avenir Syndical est fondé sur des statuts qui définissent son fonctionnement totalement démocratique et son activité exclusivement syndicale, uniques conditions légales pour fonder un syndicat en Suisse.

- *Avenir Syndical est-il suffisamment représentatif du personnel des HUG ?*

Un mois à peine après sa création, Avenir Syndical compte déjà plus de membres aux HUG que la plupart des syndicats et associations qui rencontrent la Direction. De toute façon, dans la Fonction Publique, un syndicat doit simplement montrer qu'il n'agit pas pour le compte de quelques personnes isolées, ce qui est très loin d'être notre cas.

- *Les HUG peuvent-ils refuser Avenir Syndical ?*

Au bout du compte, les HUG n'auront pas d'autre choix que d'accepter Avenir Syndical, qui est un vrai syndicat au sens légal. Ce qu'ils font aujourd'hui, c'est qu'ils essaient juste de gagner du temps pour décourager les employé-e-x-s d'adhérer à un syndicat qui fait peur à la Direction.

- *J'ai encore des questions et j'aimerais vous contacter, comment faire ?*

Appelez David Andenmatten au 076 615 50 68 ou envoyez-lui un mail à david.andenmatten@avenirsyndical.ch, vous pouvez compter sur nous et sur nos avocats pour répondre à toutes vos questions !